Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique

Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique

Band: - (2000)

Heft: 45

Artikel: Lofanga ou la culture du partage

Autor: Dieffenbacher, Christoph

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-971452

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



bu la cultui e du pai tage

PAR CHRISTOPH DIEFFENBACHER PHOTOS KEYSTONE ET ANDREA BENDER

A Lofanga, île des mers du Sud, les pêcheurs doivent donner une partie de leur pêche aux autres habitants de l'île. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres récifs coralliens, la population en poissons y est encore intacte. Des économistes de Saint-Gall étudient l'impact des règles sociales sur le comportement vis-à-vis de l'environnement.

es scares, des perches-soleil, des rémoras et des ombres de mer frétillent dans le filet: on trouve des poissons à profusion tout autour de Lofanga, île du Pacifique Sud, appartenant au Royaume de Tonga. Les pêcheurs y sont soumis à un système de taxation qui joue en même temps le rôle d'assurance sociale, d'aide au voisinage et d'impôt écologique et qui répond à la règle suivante: celui qui pêche plus de poissons que ce dont il a besoin pour sa subsistance, doit partager sa pêche avec les autres, par exemple avec les habitants âgés et malades ou les pêcheurs qui ont eu moins de chance. Chaque jour, environ un tiers du produit de leur travail est ainsi remis. Puisque les grandes pêches ne sont pas payantes, ils ménagent les ressources naturelles. Et ce n'est qu'exceptionnellement que les hommes ont le droit de vendre leurs poissons sur un marché, quand ils ont besoin d'argent pour payer l'essence ou l'école par exemple.

Les pêcheurs de 'Uiha, île voisine un peu plus grande, travaillent à la façon des pays industrialisés. Ils vendent une grande partie de leur pêche sur le marché et certains placent leur argent à la banque pour assurer leur propre contribution de prévoyance vieillesse et maladie. Ils sont ainsi motivés à pêcher une plus grande quantité de poissons que ce dont ils ont besoin pour leur consommation. Par conséquent, les réserves en poissons autour de 'Uiha sont à l'heure actuelle pratiquement épuisées.

E-mail dans les mers du Sud

Les stratégies des pêcheurs des mers du Sud ont été l'objet d'un projet de recherche germano-suisse interdisciplinaire. Depuis le terrain, Andrea Bender, ethnologue allemande, échangeait ses observations par e-mail avec des économistes de Saint-Gall qui, de leur côté, l'approvisionnaient régulièrement en questions, tout en énonçant de nouvelles hypothèses au sujet de la pêche à Tonga. En liaison avec ce projet, des psychologues allemands ont développé une simulation conflictuelle avec l'environnement. Elle a montré que les ressources sont employées plus durablement lorsque les personnes concernées sont en mesure de se contrôler et de se sanctionner mutuellement.

C'est par «Culture du partage» que les chercheurs de l'Institut de Recherches sur l'Economie et l'Ecologie à l'Université de Saint-Gall, autour du Prof. Ernst Mohr, désignent le système traditionnel de remise des produits qui se solde par une sauvegarde de la ressource «poisson». Les bateaux de pêche de Lofanga ne sortent que tous les deux à trois jours, ceux de 'Uiha cinq fois par semaine.







Vendre sa pêche sur le marché ou partager le surplus avec les autres (à droite, un pêcheur de Lofanga) influe sur les ressources en poissons des îles du royaume de Tonga.

Au-delà de l'avantage écologique, le partage contribue également à répartir les risques entre les pêcheurs et à établir les revenus à un niveau plus égalitaire. Les règles sociales du partage nous sont aussi connues, sous la forme par exemple de l'impôt progressif sur le revenu ou, il y a quelques décennies encore, de l'usage rural cultivé qui consistait à ce que chaque habitant du village reçoive un morceau du porc abattu.

Dans une première phase, les économistes de Saint-Gall ont interprété le système de remise du produit de la pêche à Lofanga comme impôt écologique. «Ce qui est chez nous fortement discuté est connu depuis des siècles déjà dans de nombreuses sociétés traditionnelles en Afrique, en Asie et en Océanie», dit Wolfram Kägi, collaborateur au pro-

jet; les pêcheurs de 'Uiha devaient également partager leur pêche autrefois. «Considéré du point de vue historique, tout porte à croire qu'un impôt écologique mène à plus de prospérité pour tous», ajoute son collègue Rabindra Chakraborty. Qui attire l'attention sur l'importance de la période qui s'étale entre l'introduction d'une telle taxation et ses effets (voir l'encadré). Mais, selon les chercheurs, les règles du partage pourraient également freiner le développement d'une société en consolidant l'état effectif de la société ou faire obstacle aux innovations techniques.

Parallèles étonnants

Il est certain que le système de taxation efficace pour les pêcheurs des mers du Sud ne peut pas être appliqué tel quel aux pays industrialisés, au fonctionnement bien plus complexe. A la place du contrôle social direct pratiqué sur Lofanga, les impôts écologiques entraînent chez nous des frais administratifs élevés nécessaires au contrôle et à la répartition. Pourtant, de l'avis des économistes, les effets sont pratiquement les mêmes ici que là-bas. «La question primordiale est, dit Chakraborty, la manière dont une société est en mesure de créer des règles culturelles et des systèmes d'encouragement économique motivant à une utilisation précautionnée des ressources naturelles.» A Saint-Gall, on souhaite continuer l'étude de la culture du partage en examinant d'autres sociétés et en s'efforçant de résoudre également le problème au niveau théorique. Loin de Lofanga et de sa profusion en poissons.

ÎLE DE PÂQUES

Déclin après une surexploitation du bois



Derniers vestiges d'une grande culture.

Comment l'exploitation de ressources loin de toutes préoccupations de sauvegarde peut mener au collapsus d'une culture en pleine apogée? Exemple avec l'îlle de Pâques, située dans la partie sud-orientale de l'Océan Pacifique, célèbre pour ses sculptures en pierre énormes et mystérieuses. Après sa colonisation, vers 400 après J.-C., l'île atteignit vers 1200 son niveau maximal de population, qui fut suivi d'un déclin radical. La cause? La pénurie d'un certain type de palmier dont le bois était utilisé pour construire les bateaux. Elle a causé l'effondrement de l'agriculture et de la pêche et une récession économique.

Par un calcul de simulation, Rabindra Chakraborty a examiné comment un impôt écologique aurait pu éviter ce déclin. Sa conclusion: seule une taxe relativement élevée de 50% du produit aurait pu stabiliser à long terme le chiffre de la population. Mais cet impôt écologique aurait dû être introduit dès l'année 850, c'est-à-dire trois siècles et demi avant l'effondrement de l'économie.